



Casque Celte
4ème S. av. J.C.

MAIRIE D'AGRIS
22, place du Bourg
16110 AGRIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2022

Convocation du lundi 5 septembre 2022

Étaient présents Mmes et MM. les conseillers municipaux :

Mmes HENCHOZ Sandrine, PAILLOT Blandine, PERONNE Christine, PORTIER Morgane,
MM. BENITO Raymond, LOAËC Pierre, PIVETEAU Patrick, SARDIN Philippe,

Absents excusés :

Mme CAPPE Adeline, MORALIA Maud, MOREL Corinne,
MM. GOURSSAUD Dimitri, HAZEVIS Thierry, ZANDVLIET Philippe (A.G. du T.S.R.)

Secrétaire de séance : PERONNE Christine

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

La séance est ouverte à 20 heures 30.

LE COMPTE-RENDU DE RÉUNION du 8 juillet 2022 n'amène pas de remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

FAVORABLE : 8	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
---------------	----------------	-----------------

1-PÉRISCOLAIRE «règlement cantine et garderie»

Suite à l'avis favorable de la commission «affaires scolaires», les règlements sont présentés par l'adjointe référente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour :

- le règlement cantine
- le règlement garderie

FAVORABLE : 8	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE: 0
---------------	----------------	----------------

2- DÉFIBRILLATEUR

Lors de la séance du 8 juillet, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal ont émis un avis favorable pour les devis CARDIO COURSE de 2 694 € HT et 280 € HT.

DEVIS :

FOURNISSEURS	1 PACK EXTÉRIEUR	1 PACK INTÉRIEUR	MAINTENANCE	MONTANT HT
ELECTRO COEUR	1 790,00 €	1 590,00 €	720,00 €	4 100,00 €
CARDIO COURSE	1 495,00 €	1 199,00 €	280,00 €	2 974,00 €

Le premier devis établi par CARDIO COURSE ne comportait ni l'installation, ni la mise en service et ni le raccordement électrique. Le maire sollicite donc l'avis du Conseil pour que soit ajouté un devis de 357,60 € TTC représentant ces diverses opérations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour le devis « Installation - Mise en service » de 298,00 € HT soit 357,60 € TTC présenté par CARDIO COURSE.

FAVORABLE : 8	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
---------------	----------------	-----------------

3- LOGEMENT LOCATIF 106, rue du Four à Pain

Les locataires constatent que la cour vieillissante a besoin d'un léger rafraîchissement. Ils souhaitent donc l'obtention d'un revêtement calcaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour l'achat de gravier pour la cour du 106, rue du Four à Pain.

FAVORABLE : 8	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
---------------	----------------	-----------------

4- FRELON ASIATIQUE «convention»

M. CHEROUVRIER «PRONUISIBLE 16» propose une convention et une tarification qui dépend de la hauteur à laquelle se situe le nid à détruire.

Le maire demande à l'assemblée si elle est favorable à ce type de convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis défavorable pour la signature de la convention présentée par PRONUISIBLE 16. La commune n'a pas vocation à cautionner une entreprise privée.

FAVORABLE : 0	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 8
---------------	----------------	-----------------

5- DOTATIONS DE L'ÉTAT 2023 - RECENSEMENT DE PROJET

La commune est sollicitée par la CDC pour le recensement des projets 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour intégrer dans le recensement 2023 les projets suivants afin de solliciter financièrement l'État.

- Aménagement de la place du Bouilleur de cru au village de La Brousse ;
- Transition écologique (chauffage à la salle des fêtes) ;
- Transition écologique (amélioration thermique du dortoir à l'école maternelle).

FAVORABLE : 8	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
---------------	----------------	-----------------

6-ATD16 «LOGICIEL MISE À JOUR ADRESSE»

L'ATD16 propose depuis 2018, un accompagnement des collectivités dans le cadre de la réalisation d'un plan d'adressage conforme aux exigences des différents acteurs : intervention des secours, déploiement fibre, accessibilité livraison, tout en associant les structures état et gestionnaire de données cartographie, DGFIP, Préfecture, IGN.

L'ATD16 propose aux communes adhérentes et utilisatrices du SIG, une option qui permet de devenir acteur des données de celui-ci et de les créer soi-même.

L'adhésion à cette option cartographique s'effectue par la prise d'une délibération mentionnant le fait que la commune souhaite adhérer à l'Option Géo16 Création.

L'adhésion à cette option pour une commune comme Agris (882 habitants) est de 150€ /an.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour adhérer à l'option Géo16 Création au coût de 150€ /an.

FAVORABLE : 8	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
---------------	----------------	-----------------

7- DÉNOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE

La construction d'une maison, au lieu-dit Fougère, sur le chemin de l'Association foncière Parcelle 32 Section ZL, est en voie d'achèvement.

De ce fait, l'attribution d'un numéro à la maison et d'un nom au chemin d'exploitation qui débouche sur un champ est nécessaire.

La parcelle 32 Section ZL est cadastrée lieu-dit : CHAMP DES VIGNES

Proposition est faite d'attribuer à cette voie le nom de : IMPASSE DU CHAMP DES VIGNES.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour attribuer à cette voie le nom de :

87, IMPASSE DU CHAMP DES VIGNES

FAVORABLE : 8	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
---------------	----------------	-----------------

8- DEVIS

- **AIRES DE JEUX** mobilier - terrains de tennis et de pétanque
Tables, bancs, corbeilles, jeu

	COMAT & VALCO			DIRECT collectivités
	Pin traité	Plastique recyclé	Pin traité et Plastique recyclé	Pin traité et Plastique recyclé
TTC	3 240,00	4 200,00	4 302,00	5 338,80

Les membres de la commission proposent au Conseil d'opter pour le devis n°288126 du 5/8/2022 de COMAT & VALCO pour un montant de 4 302 € TTC.

Il est inscrit au BP 2022 : 5 000 € pour le mobilier urbain dédié aux aires de jeux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour le devis présenté par COMAT & VALCO pour un montant de 4 302 € TTC.

FAVORABLE : 8	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
---------------	----------------	-----------------

- **SQUARE Guy Cyclope**

Deux devis sont présentés pour l'aménagement du square (terrain de pétanque, jeux et abribus)

	ETS ARSICAUD	ETS O.TERRASSEMENT
Total TTC	7 165,80 €	6 673,40 €

La différence de prix entre les entreprises est faible, mais il est à noter un point important : un devis est sur la base d'un terrain de 14x4 et l'autre de 12x3.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal suivent l'avis de la commission et émettent un avis favorable pour le devis OLIVIER TERRASSEMENTS de 6 673.40 € TTC.

FAVORABLE : 8	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
---------------	----------------	-----------------

- **TERRAIN DE FOOT**

Suite à notre dernière entrevue en mairie, le Président du S.C.Agris porte à notre connaissance les actions effectuées de leur côté :

- Sensibilisation des membres du club sur la consommation électrique et définitions de règles de bonne pratiques,

- « Examen » visuel de l'installation des chauffe-eau : il semblerait que l'installation fonctionne en permanence et non uniquement en heures creuses, pouvez-vous intervenir afin de corriger ce problème ?

- Impression et affichage prochain de messages de sensibilisation d'économie d'énergie dans toutes les pièces.

Il était évoqué ce que vous deviez prendre contact avec un prestataire afin d'évaluer le coût d'investissement pour le remplacement de l'éclairage actuel par de l'éclairage LED. Qu'en est-il ?

De même pour le terrain, vous deviez voir avec l'entreprise qui avait refait le terrain auparavant, pour trouver une solution.

Cette même entreprise qui nous a fait un devis de 10 807 € pour la réfection du terrain et 1 140 € pour la réfection annuelle.

Le maire informe les membres du Conseil qu'il a pris contact avec une entreprise pour obtenir un devis pour le passage de l'éclairage actuel en LED.

Par ailleurs, en raison des investissements en cours et à venir sur les aires de jeux de la commune, il ne semble pas, à ce jour, envisageable de financer une réfection du terrain.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis défavorable pour financer une réfection du terrain.

FAVORABLE : 0	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 8
---------------	----------------	-----------------

- **ÉCOLE** entretien de la barrière de la maternelle

Un devis SMPC du 30 août propose le décapage-grenailage-métallisation-peinture (epoxy et thermolaquage) d'un battant pour 528 € TTC.

Le maire invite l'assemblée à débattre sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur le devis présenté par SMPC de 528 € TTC/le battant.

FAVORABLE : 8	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
---------------	----------------	-----------------

- **SALLE DES FÊTES** isolation thermique et phonique

Il est proposé :

- d'isoler le plafond en cachant la verrière, vecteur de bruit et de froid, et en conservant visible, les arbalétriers bois ;
- d'isoler les 2 murs extérieurs ainsi que le mur du gîte, le sous-bassement est conservé ;
- les panneaux acoustiques sont déposés et reposés.

Il est inscrit au BP 2022 : 39 000 € pour cette opération.

Une subvention de 9 740,51 € sur un montant de travaux hors taxe de 32 468,36 € HT est accordée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) taux de 30% par l'État (7/2022).

	Ets PJC	PLACARR PEINT	ETS BIGUET 05/06/2021
TTC	29 522,52 €	58 473,34 €	36 940,03 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur le devis de l'Ets PJC de 29 522,52 € TTC .

FAVORABLE : 8	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
---------------	----------------	-----------------

9- APC «gestion du personnel»

Par un courrier A/R daté du 29 août 2022, Madame Élodie MARFAT-ANGLADA nous informe qu'elle démissionne de son poste à l'agence postale communale (APC) avec un préavis de 1 mois (contrat).

L'agent quittera donc notre collectivité le 30 septembre prochain.

Un recrutement sous les mêmes conditions est donc nécessaire très rapidement.

Renseignement pris auprès du Centre de Gestion (CDG), l'offre d'emploi doit rester 1 mois sur le site du CDG. La formation au poste de travail est estimée à 15 jours. Nous ne pouvons donc pas respecter ce délai d'1 mois.

Pour éviter la fermeture de l'APC, le CDG conseille de recruter en CDD un agent dans le cadre de l'Article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique "Accroissement temporaire d'activité".

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour la signature d'un contrat de travail en CDD pour un agent contractuel pour une durée déterminée de 1 mois ½ pour accroissement temporaire d'activité. Durant ce laps de temps, la procédure de recrutement habituelle sera déposée sur le site du CDG.

FAVORABLE : 8	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
---------------	----------------	-----------------

10- INFORMATIONS

● **MISE EN PERIL ORDINAIRE** : en concertation avec le cabinet d'avocats l'arrêté de mainlevée a été rédigé. La procédure longue de 3 ans a coûté à la collectivité la somme 5 232,67 €.

● **T.S.R.** : la campagne de mesure s'est déroulée le 19 février 2022. Nous sommes toujours dans l'attente du rapport d'expertise. Le maire porte à la connaissance de l'assemblée le courrier du TSR daté du 8 juin qui sollicite une extension des créneaux de tirs. Une réponse a été apportée le 30 juin dans le sens où seul le rapport de l'expert permettra de connaître les nuisances sonores générées par le Tir Sportif Rupificaldien. Il paraît donc plus opportun d'attendre les conclusions de l'expert sur ce point avant d'effectuer tout essai ponctuel avec des petits ou gros calibres.
Le T.S.R. relance le maire à l'occasion de leur assemblée générale.

● **LE FOUILLOUX «réserve incendie»** : le maire a relancé le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour estimer les risques, les besoins en eau et étudier la meilleure solution pour la lutte contre l'incendie. Dans l'attente de la date du rendez-vous.

● **TERRAIN DE TENNIS** : le court est ouvert. La fabrication d'un garde-corps est en cours pour la rampe pour personne à mobilité réduite.

● **LA GROTTTE DES PERRATS** : Lors de la visite sur site avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) en mars dernier, l'aspect sécuritaire a été évoqué. Le maire a été chercher des réponses auprès de l'assistance juridique de l'association des maires de France. En premier lieu, les personnes susceptibles de voir leur responsabilité civile engagée par la victime sont le propriétaire privé de la parcelle où se situe la grotte de Perrats et la commune d'Agris propriétaire du sentier de randonnée depuis lequel la victime accède à la parcelle où se situe la grotte de Perrats (cabinet d'avocats).

Le maire est en relation avec la DRAC pour mettre en place les mesures qui s'imposent.

● **DÉPÔT DE FERRAILLE À LA BROUSSE** : le maire porte à la connaissance de l'assemblée le courrier daté du 9 août 2022 de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) dont l'objet est le signalement concernant l'activité de M. FREDON à Agris.

- **RALLYE TERRE 2024** : le maire porte à la connaissance de l'assemblée le courriel en date du 5 septembre 2022 du président de la Team Rallye Terre Val de Charente qui sollicite notre aide pour effectuer un tracé de qualité dans le but de faire revivre un Rallye Terre d'antan en 2024. Les membres du Conseil ne souhaitent pas donné suite à cette sollicitation.

11- QUESTIONS DIVERSES

- **Entretien des cimetières** : l'entretien reste problématique car le désherbage chimique est formellement interdit. Plusieurs pistes sont évoquées et à l'étude. L'absence pour congés ou pour arrêt de travail en période estivale a compliqué l'organisation du service.

- **Octobre Rose** : campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein va débuter le 1er octobre et les membres du Conseil désirent renouveler l'opération qui consiste à orner la commune de couleur rose. Afin donc de soutenir cette cause, une nouvelle décoration sera installée la dernière semaine de septembre.

La séance est levée à 22 heures 30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 14 OCTOBRE 2022